UNIDROIT C.E.G. Pr. spatial/1/W.P. 23 19 décembre 2003 (Original: anglais)



## INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

COMITE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX D'UNIDROIT POUR LA PREPARATION D'UN PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Première session (Rome, 15 - 19 décembre 2003)

## **PROPOSITION**

 $(par\ les\ d\'el\'egations\ de\ l'Allemagne\ et\ des\ Etats\text{-}Unis\ d'Am\'erique})$ 

concernant les relations avec les Traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique

Il faudrait ajouter un nouveau paragraphe 2 à l'article qui se lirait comme suit:

"2. La Convention telle qu'elle s'applique aux biens spatiaux ne porte pas atteinte aux droits et obligations des Etats parties découlant des Traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique de l'Organisation des Nations Unies ou des instruments de l'Union internationale des télécommunications."